067-200094332-20230921-0000007586-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/09/2023 Retour Préfecture : 27/09/2023 Date de publication: 28/09/2023



# **Extrait des** délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-7-11-2 Séance du jeudi 21 septembre 2023

### COLLEGE DU RIED A BISCHHEIM - PROTOCOLE D'ACCORD SOCOTEC-**CEA MISSION REPERAGE D'AMIANTE**

Présidence de : M. BIHL Pierre

#### PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

BIERRY Frédéric donne procuration à MEYER Philippe COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre KLINKERT Brigitte donne procuration à MARTIN Monique KRIEGER Laurent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien LEHMANN Marie-Paule donne procuration à WOLFHUGEL Christiane MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise RAPP Catherine donne procuration à CLAUSS Robin SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine STRAUMANN Eric donne procuration à MULLER Lucien ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine ZELLER Fabienne donne procuration à MUNCK Marc

#### **ABSENTE:**

KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux transactions,
- VU les articles 2044 et suivants du Code civil relatifs aux transactions,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-8-3 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 5 septembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le protocole transactionnel à intervenir entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'entreprise SOCOTEC DIAGNOSTIC, relatif à la mission de diagnostic et repérage amiante et plomb et contrôles / Mesures libératoires pour le projet de restructuration du collège le Ried à Bischheim et d'un montant de 9 553 € HT en faveur de la Collectivité, joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer ;

- Prend note que la recette sera encaissée sur l'enveloppe P199E38, 2022-R-AP GLOBALE (Rec, AP), tranche P199O002T06, natana 1209-23-2313-221.

•

Adopté à l'unanimité 0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote